

# Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

*par Jim DeLaHunt, ingénieur en logiciel, <http://jdlh.com/>*

## Résumé

Je vous écris à titre de nouveau Canadien. Je vous exhorte à adopter une réforme comportant une certaine forme de représentation proportionnelle (RP). Le système de RP que vous choisirez importe peu, pourvu que vous parveniez à mener à bien une bonne réforme. Accordez de l'importance à l'excellente analyse du Mouvement pour la représentation équitable au Canada. Adoptez une structure de scrutin à classement des candidats, quel que soit le système de RP que vous choisirez.

Pour que les Canadiens l'acceptent, toute réforme doit avoir de la légitimité. Le référendum est une source possible de légitimité, mais pas le seul. Le Comité et le Parlement ont le mandat d'adopter une réforme électorale. Toutefois, le mandat ne sera légitime que s'il est cautionné par plusieurs partis. Le fait d'exiger une révision du système électoral réformé après deux cycles électoraux augmentera la certitude que les erreurs seront corrigées, et donc la légitimité.

J'écris aussi en qualité d'ingénieur en logiciel d'expérience. Mon expérience et ma sagesse acquises dans le domaine de la sécurité des logiciels m'amènent à conclure que l'adoption d'un système de scrutin en ligne signifie l'abandon du scrutin secret. Quiconque prétend offrir un scrutin secret par Internet fait une affirmation extraordinaire et vous devriez exiger des preuves extraordinaires. Le vote par Internet peut être utile en complément, pour améliorer l'accessibilité. Vous devriez considérer les bulletins de vote par Internet comme n'étant pas secrets, comme s'il s'agissait de bulletins télécopiés.

Améliorer l'accès et la participation aux élections est un objectif noble. D'autres outils que le seul vote par Internet peuvent vous permettre d'atteindre cet objectif. Un système de RP démontrant que les votes comptent maintenant plus que dans le cadre d'un scrutin majoritaire uninominal sera très utile. C'est aussi le cas du déplacement du jour du scrutin la fin de semaine ou un jour férié. Et c'est aussi le cas des périodes de vote anticipé.

## Soutenir la RP

Je suis un nouveau citoyen canadien depuis janvier 2016. Je viens d'un pays où le scrutin majoritaire uninominal a causé de la frustration et des distorsions. Quand je voterai pour la première fois à une élection parlementaire canadienne, j'espère vraiment que le système utilisé ne sera pas ce système archaïque. Je vous exhorte à adopter une réforme avant les prochaines élections nationales.

Je vous exhorte également à adopter une certaine forme de représentation proportionnelle (RP). Supprimez les incitations au vote stratégique parce que le besoin de voter stratégiquement mine le sentiment que le vote fera changer les choses.

Je ne vais pas vous embêter avec le type de RP que je souhaiterais, car vous avez reçu de nombreux mémoires à ce sujet. Il est plus important d'en arriver à une certaine forme de RP que

d'en arriver à la forme de RP que je préfère. J'appuie les options et le raisonnement énoncés dans le mémoire du Mouvement pour la représentation équitable au Canada; je vous invite donc à relire ce mémoire.

Il serait bon d'adopter une structure de scrutin à classement des candidats, quelle que soit la réforme que vous adopterez. Cela ne porte aucun préjudice au choix entre, par exemple, le scrutin à vote unique transférable, la représentation proportionnelle mixte ou le scrutin préférentiel, parce que ce sont des modes de scrutin déterminant la manière dont les bulletins à classement des candidats sont comptés. Toutefois, le fait de laisser les électeurs classer les candidats constitue une preuve tangible de réforme pour les électeurs et fournit une plateforme sur laquelle les parlements et agents électoraux futurs pourront bâtir des systèmes électoraux en constante amélioration. Passons, avec cette réforme, du bulletin de vote à choix unique au bulletin de vote à classement des candidats.

## Légitimité

Pour que la réforme électorale fonctionne, elle doit être perçue comme étant légitime. Où trouverez-vous la légitimité de votre réforme?

Certains disent qu'il doit y avoir un référendum. Il est sous-entendu que seul un référendum peut conférer cette légitimité. Une question référendaire et une campagne référendaire appropriées *peuvent* conférer cette légitimité, mais ce n'est pas le seul moyen. Aussi, il est si facile pour les adversaires de modifier la formulation de la question et de mener une campagne contre le changement, et pire encore, de bloquer le changement sans aucune légitimité.

En 2015, les libéraux, le NPD et les verts ont clairement fait campagne sur le principe de la réforme électorale et ont remporté une vaste majorité des sièges, ce qui donne au Parlement le mandat d'adopter une réforme. Toutefois, le Parti libéral bénéficie d'une fausse majorité au Parlement en raison des distorsions du système de scrutin majoritaire uninominal. Ce même Parlement devra approuver la réforme électorale à la majorité *multipartite*. Le Comité spécial sur la réforme électorale doit recommander une réforme à la majorité multipartite, ou encore mieux, par consensus au sein du comité.

C'est difficile de faire un tel changement en un seul cycle électoral et de régler tous les détails. Le processus d'examen et de correction constitue un autre outil à votre disposition pour créer de la légitimité. Adoptez une réforme, mais faites en sorte qu'elle soit révisée et améliorée après deux cycles électoraux. La possibilité de revenir au scrutin majoritaire uninominal de 2015 en cas d'échec de la réforme devrait exister. Je ne m'attends pas à ce que la réforme échoue, mais la perspective d'une révision réduit les objections à la réforme.

## Choisir entre le vote par Internet ou le scrutin secret

Le comité a le mandat d'étudier le vote par Internet. En qualité d'ingénieur en logiciel dûment formé et expérimenté, j'aimerais vous inciter à la prudence et à avoir des attentes réalistes à propos de ce que la technologie peut offrir au vote par Internet.

Je suis ingénieur en logiciel depuis plus de 30 ans. J'ai développé des produits et dirigé des ingénieurs pendant 16 ans au sein du grand fabricant de logiciels Adobe Systems. Je suis

depuis des décennies les spécialistes en sécurité des systèmes, en vérification des machines de scrutin et en protection de la vie privée. C'est de cette perspective que j'évalue le vote par Internet.

Pour autant que je sache, il n'existe aucune solution pratique permettant d'offrir un scrutin secret dans le cadre d'un système de vote par Internet. Si une personne prétend pouvoir offrir un scrutin secret dans le cadre d'un tel système, cette personne fait des affirmations extraordinaires. Exigez des preuves extraordinaires.

Il est vrai que je peux déposer un chèque à ma banque au moyen de mon téléphone intelligent tout en étant convaincu que l'espion qui surveille mon fournisseur Internet ne connaîtra pas le montant du dépôt. Ce n'est toutefois pas la même chose qu'un scrutin secret. Ma banque sait exactement qui je suis, quel est le chèque déposé et quel est le montant de celui-ci. La transaction n'est pas inconnue de ma banque.

En revanche, lorsque j'appose un X sur un bulletin de vote en papier et que je le mets dans une boîte, Élections Canada n'a aucun moyen pratique de savoir quel est mon bulletin de vote. Mon vote est secret, *même pour les gens qui dirigent le système et le comptage des voix.*

En revanche, avec le vote par Internet, les personnes qui développent le logiciel ou qui l'exploitent ont la capacité technique de savoir qui vote quoi. Si vous posez la question à n'importe quel fournisseur de logiciels, il jurera qu'il n'espionne *pas*. Toutefois, avant de croire qu'ils ne peuvent pas le faire et qu'aucun pirate ne peut le faire, exigez des preuves extraordinaires.

Traitez tout système de vote par Internet de la façon dont vous traiteriez un bulletin envoyé par télécopieur. Présumez que le bulletin de vote n'est secret pour personne dans la salle au moment où l'électeur le remplit : un membre de la famille peut jeter un coup d'œil à chaque bulletin rempli dans cette maison. Présumez que des gens pourront voir le bulletin passer en route vers sa destination. S'il s'agissait d'une télécopie, ce pourrait être quelqu'un au bureau de la compagnie de téléphone. Avec le vote par Internet, ce pourrait être un technicien du fournisseur.

Je vous recommande donc d'avoir recours au vote par Internet que pour un petit segment de l'électorat, qui ne pourrait pas voter d'une autre manière. Toutefois, si le pourcentage des suffrages exprimés par Internet devient assez grand pour décider du sort d'une élection, vous devrez présumer que l'intégrité de cette élection est suspecte.

Quel que soit le système de vote par Internet ou le type de machine de scrutin électronique, vous ne devriez pas accepter un système dont le code source est secret ou qui refuse les audits. Il est bien connu dans le domaine de la sécurité logicielle que n'importe qui peut créer un système dont il ne peut pas forcer la clé; il faut procéder à des audits indépendants et faire appel à des spécialistes pour vous assurer que le système résistera à des pirates doués. Le système de vote par Internet idéal aura un code source ouvert et pourra être vérifié par tous. La sécurité sera assurée par une bonne conception ouverte, les clés cryptographiques soigneusement générées étant les seuls secrets. Les fournisseurs de logiciels aiment cacher leur code, car ils le considèrent comme un secret commercial. C'est toutefois de la « sécurité par l'obscurité » et c'est un point faible avéré des systèmes sécurisés.

Par ailleurs, toute machine de scrutin électronique utilisée dans une élection canadienne devrait comporter une trace sur papier vérifiée par l'électeur et prévoir des audits de système de cette

trace sur papier, afin de valider les comptes électroniques. La communauté de la sécurité électorale aux États-Unis a établi une série de pratiques exemplaires solides acquises au long de quinze années d'expérience douloureuse. Depuis 2000, moins de machines de scrutin sont utilisées.

## **Améliorer l'accessibilité et la participation**

Le Comité a pour objectif d'améliorer l'accessibilité aux élections et le taux de participation, particulièrement ceux des populations sous-desservies. C'est un objectif très louable. Le vote par Internet est souvent présenté comme une panacée favorisant la participation. Après avoir versé de l'eau froide sur le vote en ligne, permettez-moi de vous suggérer d'autres façons d'atteindre cet objectif.

Le sentiment que les votes ne comptent pas, ce qui est directement lié au caractère illégitime du système à scrutin majoritaire uninominal, constitue un obstacle important à la participation. Je pense que si vous choisissez un système de scrutin proportionnel, qui permet aux gens d'exprimer leur préférence directement avec leur vote, vous atténuez ce sentiment dans une grande mesure.

Le scrutin devrait avoir lieu un jour autre qu'un jour de travail normal. Les élections devraient avoir lieu la fin de semaine ou le Canada devrait déclarer un jour électoral férié. Aussi, bien qu'une grande unité civile se dégage du fait que tous votent le même jour, j'estime que le fait de permettre un vote anticipé quelques semaines à l'avance résoudrait le conflit d'horaire de certains électeurs. Autoriser le vote sur plusieurs jours avant le jour du scrutin principal.

## **Recommandations**

- Adopter un système de représentation proportionnelle (RP). Le choix du système de RP revêt moins d'importance que l'abandon du scrutin majoritaire uninominal archaïque.
- Accorder de l'importance aux conseils du Mouvement pour la représentation équitable au Canada concernant les choix de RP.
- Passons, avec cette réforme, du bulletin de vote à choix unique au bulletin de vote à classement des candidats.
- Adopter un système de RP qui supprime le besoin de voter de manière stratégique.
- Établir la légitimité de la réforme adoptée.
- Le référendum n'est pas le seul moyen d'établir la légitimité, ni même le meilleur.
- Le Parlement et le Comité ont le mandat d'adopter une réforme, d'après les plates-formes électorales des libéraux, du NPD et des verts dans la campagne d'octobre 2015. Un vote multipartite pour la réforme est nécessaire afin d'établir la légitimité de celle-ci.
- Exiger une révision de la réforme électorale après deux cycles électoraux. Cela permet d'améliorer la légitimité en donnant l'assurance qu'il existe une voie déjà tracée pour corriger les erreurs.

- Le vote par Internet revient à abandonner le bulletin de vote secret. Quiconque prétend offrir un scrutin secret par Internet fait une affirmation extraordinaire et vous devriez exiger des preuves extraordinaires.
- Considérer le vote par Internet comme un moyen d'améliorer l'accessibilité de façon marginale. Considérer les bulletins de vote par Internet comme n'étant pas secrets, comme s'il s'agissait de bulletins télécopiés.
- Améliorer l'accès et la participation par l'adoption d'un système de RP, ce qui fait en sorte que les votes comptent davantage.
- Tenir le scrutin la fin de semaine ou un jour férié afin de minimiser les conflits d'horaire.
- Prévoir des périodes de vote anticipé afin de minimiser les conflits d'horaire inévitables que présente un jour de scrutin unique.